

SALON DU PASTEL du 26 juillet au 24 août 2014



Les commissions
page 4



Aménagement du bourg
page 6



Marché nocturne
aux couleurs africaine - page 18

Un nouveau mandat pour l'équipe sortante



Les résultats des élections bien que serrés ont donné une large majorité à notre équipe sortante. Les conseillers municipaux d'opposition ont décidé de travailler de façon positive et constructive et je les en remercie. Ils l'ont d'ailleurs prouvé en votant les budgets et les très nombreuses autres propositions. Les nombreux projets réalisés et ceux à venir permettront d'asseoir notre position attractive, difficile à préserver dans le contexte économique actuel.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire va ouvrir ses portes dans quelques semaines. Le Point-Jeunes sera prêt en Septembre.

La 2^{ème} tranche de travaux d'aménagement du bourg sera terminée fin juillet et par là-même les gros travaux dans Saint-Aulaye qui ont perturbé la vie quotidienne pendant plusieurs années. Cependant, notre bourg entièrement refait, avec des réseaux neufs et aux normes (assainissement collectif, eaux pluviales, eau potable, gaz, lignes électriques enfouies, éclairage public neuf) offrira un cadre de vie nouveau et agréable.

Les 8 logements de Dordogne Habitat situés aux Chenevières seront livrés en Septembre.

Le projet d'éco-quartier avance. Situé à La Vallade au sein d'un environnement de qualité, il offrira 11 parcelles en accession à la propriété.

Les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place à la rentrée. C'est une réforme lourde et contraignante pour les collectivités locales, mais avec le concours de tous : enseignants, parents, personnel et élus, cela ne devrait pas poser de réelles difficultés.

Pour répondre à la demande, nous réfléchissons à un accueil pour le mercredi après-midi.

Comme chaque année, de nombreuses animations d'été sont prévues. J'espère que chacun d'entre vous pourra y assister ou y participer. Merci à tous les bénévoles qui aident à leur organisation. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été 2014.

Yannick LAGRENAUDIE
Maire de Saint-Aulaye

Equipe de Rédaction : Yannick Lagrenaudie, José De Almeida, Jean-Louis Dumontet, Jean-Michel Eymard, Nelly Garcia, Suzanne Marty, David Dessaigne, Jacky Jaulin, Elisabeth Rouquette, Magali Joseph-Joubert, Pauline Fernandes, Nathalie Dupré, Aline Grange, Eric Varin, Robert Denost.

Secrétaire de Rédaction :
Marie- Eva Doublet.

Directeur de publication :
Yannick Lagrenaudie.

Photos : Municipalité de Saint-Aulaye.

Création, mise en page et impression :
Studio KEVART 06.82.23.29.15

Dépot légal : à parution.
Sous réserve d'erreurs typographiques.

Services communaux sous la direction de Michel Bordas :
Administratif : Sophie Berry, Marie- Claire Crassat, Nathalie Devaure, Myriam Goubier et Muriel Levezuel.

Techniques :
Responsable J.C. Landrodie, Responsable adjoint A. Delage, N. Versavaud, G. Cluzeau, G. Laval, F. Joubert, G. Rabat, Marc Beslay.
CAE : Jacky Goreau.

édito



■ ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Le samedi : de 9 h à 12 h (sauf en juillet et août).

Téléphone : 05.53.90.81.33

www.saint-aulaye.com

Courriel : mairie-staulaye@voila.fr

■ VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**,
tient une permanence à la mairie
le lundi de 14 h à 16 h,
le jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

**Les permanences assurées
par les adjoints :**

Jean-Michel EYMARD

le mardi de 10 h à 12 h.

Nelly GARCIA

le mercredi et le vendredi de 10 h à 12 h.

Jacky JAULIN

le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.

Magali JOSEPH-JOUBERT

le lundi de 10 h à 12 h
et le vendredi de 14 h à 16 h.

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes
aux lettres. Si vous ne le recevez pas,
signalez-le au service information

05.53.90.81.33

Sommaire

n°17

- 2** LE MOT DU MAIRE
Un nouveau mandat pour l'équipe sortante
- 4** OPÉRATIONS COMMUNALES
*Les commissions / Zone Bleue
Circulation chez Bardot / Assainissement collectif
Locations communales
Aménagement du bourg : 2ème tranche de travaux
Centre Hospitalier Chenard
Remparts : un lancement de souscription réussi
Contournement du Bourg : Réponse du préfet de Dordogne
Un service d'accueil sans hébergement pour les enfants
de 3 à 11 ans
Expressions du groupe municipal d'opposition
« Réussir ensemble »*
- 8** VIVRE ENSEMBLE
*Ramassage des ordures ménagères
Réseaux sociaux : « je réfléchis avant d'écrire »*
- 9** OPÉRATIONS INTERCOMMUNALES
*Point Jeunes : les ados en mode aventure
Maison de Santé pluridisciplinaire
Rythmes scolaires*
- 10** CONSEILS MUNICIPAUX
*Compte rendu du 24 janvier 2014
Compte rendu du 28 mars 2014
Compte rendu du 4 avril 2014
Compte rendu du 10 juin 2014*
- 14** QUOI DE NEUF EN VILLE ?
*Projet d'aménagement du Parc du Lavoir
Renouvellement des concessions du cimetière
50 ans de mariage / Lotissement « La Bastide »
Bientôt un nouveau comité des fêtes :
« Saint-Aulaye en Fête »
Les poules sont arrivées au camping !
Les animations de l'été de l'Office de Tourisme
du Pays de Saint-Aulaye
19ème Festival des Musiques Epicées
L'audition des élèves de l'école de musique
Marché nocturne aux couleurs africaines
Salon du pastel / Bénévoles et associations en milieu rural
Carte d'identité : la validité passe à 15 ans
Complexe aquatique et plage aménagée*
- 18** VU DANS LA PRESSE
*Défi des Lébérous
12 millions investis à La Roche-Chalais
La Latière à Saint-Aulaye (24)*
- 19** RETROSPECTIVE
*Jumelage
Fête locale*
- 19** LE CARNET
*Etat civil (jusqu'au 18 mai 2014)
A vos Agendas : Les rendez-vous de l'été*

■ Les commissions



De gauche à droite : Nelly GARCIA, José DE ALMEIDA, Elisabeth ROUQUETTE, Aline GRANGE, Jean-Michel EYMARD, Magalie JOSEPH-JOUBERT, Pauline FERNANDES, Yannick LAGRENAUDIE, Suzanne MARTY, Jacky JAULIN, Nathalie DUPRÉ, Jean-Louis DUMONTET, Éric VARIN.
Absents sur la photo : David DESSAIGNE et Robert DENOST.

Commission des Finances et du Développement Economique - Commerce-Artisanat

Président : Y. Lagrenaudie

Membres : J-M Eymard, J. Jaulin, M. Joseph-Joubert, J-L Dumontet, J. De Almeida, E. Varin, R. Denost

Commission des Travaux - Voirie - Accessibilité - Assainissement

Président : J. Jaulin

Membres : Y. Lagrenaudie, J-M Eymard, J. De Almeida, N. Garcia, E. Varin, R. Denost

Commission du Tourisme, Milieu Associatif - Affaires culturelles, Sportives et de Loisirs

Président : Y. Lagrenaudie

Membres : E. Rouquette (camping), N. Dupré, S. Marty, D. Dessaigne (camping), M. Joseph-Joubert, A. Grange, R. Denost

Commission Action Sociale et solidarité - Affaires Scolaires et Jeunesse

Présidente : N. Garcia

Membres : E. Rouquette, N. Dupré, P. Moulinet, M. Joseph-Joubert, S. Marty, J-L. Dumontet, A. Grange, E. Varin

Commission Urbanisme - Aménagement du Territoire - Environnement et Logement

Président : J-M Eymard

Membres : N. Garcia, J. Jaulin, J-L. Dumontet, P. Moulinet, D. Dessaigne, S. Marty, A. Grange, R. Denost

Commission Entretien des Espaces Publics - Propreté - Gestion du Personnel

Présidente : M. Joseph-Joubert

Membres : Y. Lagrenaudie, J-M Eymard, D. Dessaigne, S. Marty, E. Varin, J. Jaulin, N. Garcia

Commission d'appels d'offres

Président : Y. Lagrenaudie

Titulaires : J.M. Eymard, M. Joseph-Joubert, E. Varin
Suppléants : J. Jaulin, D. Dessaigne, R. Denost.

■ Zone Bleue

Une zone bleue avec stationnement limité à 1 heure a été demandée par des commerçants afin d'éviter le stationnement abusif de voitures et permettre de libérer plus facilement des places de parking.





■ Circulation chez Bardot

Suite à l'augmentation de trafic et à la vitesse excessive des véhicules, le plan de circulation a été modifié. Un sens interdit est installé au carrefour de la route de Mussidan.

Pour ralentir les véhicules dans l'autre sens, deux stops seront installés. Nous rappelons que la vitesse est limitée à 30km/h dans la traversée du village. Les services de Gendarmerie ont été avertis du manque de respect du code de la route dans ce secteur dangereux avec des virages étroits et la présence d'enfants et personnes âgées.

■ Assainissement collectif

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif vont être terminés avec le renouvellement du réseau d'eaux usées de la RD5 ainsi que la réfection du réseau d'eaux pluviales de la RD5.

Aux Chenevières, le réseau d'eaux pluviales a été conservé et il a été doublé d'un réseau indépendant pour les eaux usées. Ainsi le Lotissement de La Bastide, réalisé par Dordogne Habitat sera relié aux différents réseaux d'assainissement collectif. Une partie de la rue du Moulin a également été rénovée.

Il a fallu également revoir différents postes de relevage et les mettre en adéquation avec les normes actuelles.

Les travaux d'assainissement collectif vont se poursuivre avec la rénovation de la route des lagunes puis avec le chantier important de la création d'une lagune avec filtre à roseaux. Nous pourrions par la suite agrandir le réseau d'assainissement collectif.



Travaux sur la RD5



Un logement communal.

■ Locations communales

La Municipalité possède encore quelques locations d'appartements et de maisons communales vacantes. Pour tout renseignement contacter la mairie au : 05 53 90 81 33 ou par mail à mairie-staulaye@voila.fr

■ Aménagement du bourg : 2^{ème} tranche de travaux



La réunion de chantier du mardi 17 juin.

La 2^{ème} tranche de travaux arrive à son terme puisque la fin des travaux est programmée pour le 31 Juillet. L'assainissement collectif, le réseau d'eaux pluviales, les branchements d'eau potable ont été refaits à neuf. Les réseaux des lignes électriques et téléphoniques, ont été enfouis. Les voies de circulation sont en cours d'aménagement et sont rétrécies pour faire ralentir les véhicules. Les trottoirs et les espaces publics sont en cours de réalisation. Une allée piétonne séparée de la route départementale par une haie arbustive reliera le centre bourg à la zone commerciale et permettra ainsi un déplacement piéton sécurisé.

■ Centre Hospitalier Chenard

Le 28 mai, l'Agence Régionale de santé a réuni les Présidents de Conseil de Surveillance, les Présidents de CME et les Directeurs des 3 établissements du territoire : Saint-Aulaye, La Meynardie et Ribérac. L'objet de la réunion était de réfléchir à une restructuration des établissements en rationalisant les services et mutualisant certains moyens.

Si chacun a bien conscience qu'une restriction peut être nécessaire, il faut qu'à son terme cela soit bénéfique pour chaque établissement. Deux possibilités d'évolution ont été proposées pour St-Aulaye. :

- Transformation des lits de médecine en lits de SSR
- Transformation des lits de SSR et de médecine en lits d'EHPAD.

Si la 1^{ère} proposition peut nous convenir, chacun est fermement opposé à une transformation en EHPAD qui

aurait de graves conséquences pour l'emploi, pour les finances de l'Etablissement et sur l'offre de santé sur le territoire. En effet, notre projet de santé est étroitement lié à la Maison de Santé qui sans médecins hospitaliers aurait de grosses difficultés à trouver des médecins généralistes.

Un diagnostic médical est en cours.

Mais le Président du Conseil de Surveillance et Maire que je suis, le Directeur de l'Etablissement, les médecins, le personnel et leurs représentants sont fermement opposés à une transformation éventuelle en EHPAD et à une fusion des 3 établissements sans qu'aucun projet de territoire n'ait été défini au préalable.

Y. LAGRENAUDIE

■ Remparts : un lancement de souscription réussi

En ce dimanche après-midi un soleil généreux de mai s'était rajouté à la liste des invités qui avaient répondu à l'invitation des élus pour le lancement de la souscription et d'appel aux dons sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Après les discours d'usage du maire qui a présenté en détail le contexte et l'opération elle-même, le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine a présenté l'association qu'il préside.

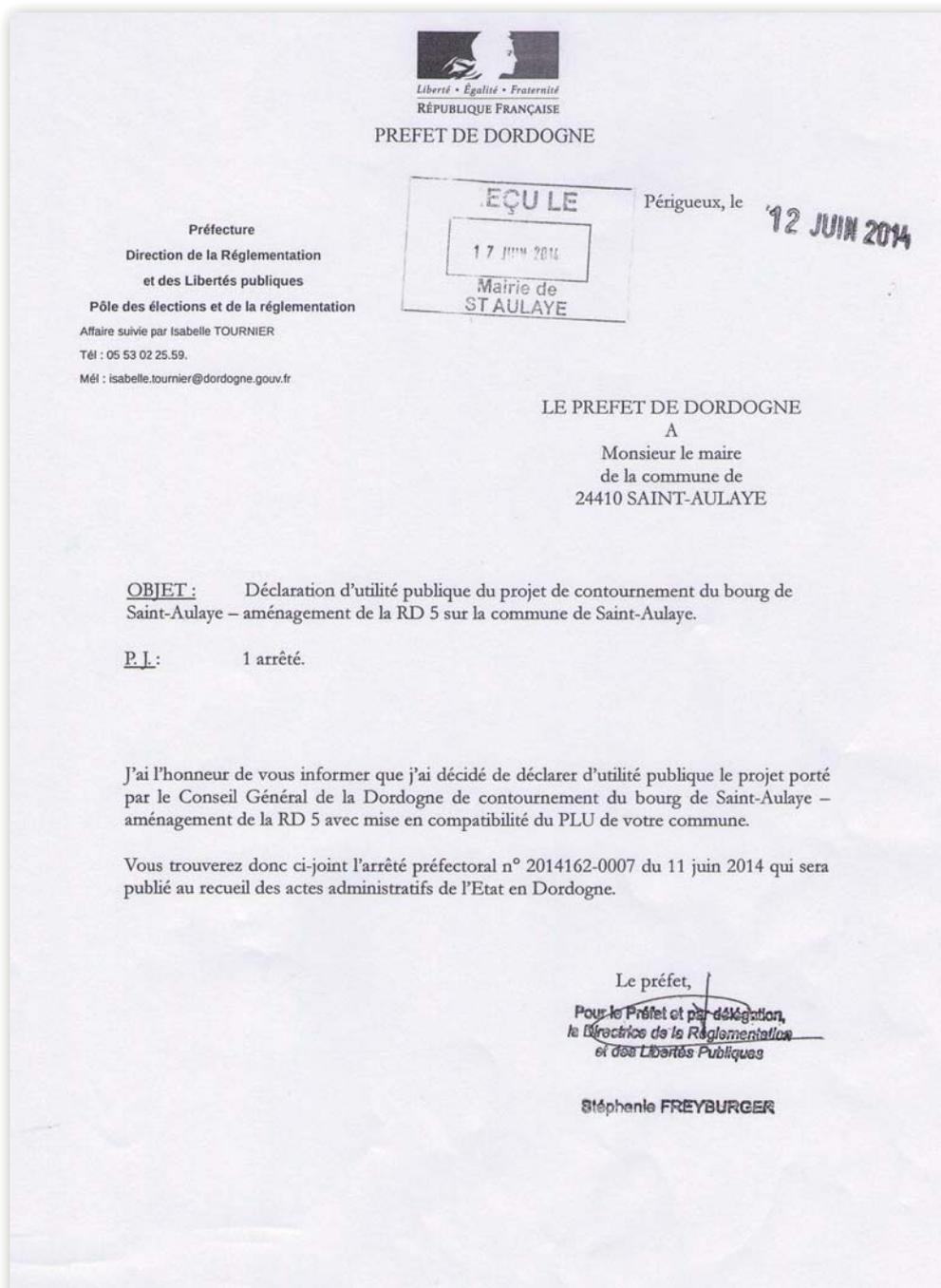
Béatrice Gendreau, conseillère régionale et Colette

Langlade, députée, étaient présentes pour apporter leur soutien.

Ensuite Geoffroy Sibilleau, responsable d'Arbor Parc a installé une banderole de façon spectaculaire sur les remparts. Puis le public a assisté au spectacle de joutes médiévales proposé par l'association Fortress Combat pendant que les enfants s'initiaient au tir à l'arc.

L'opération a permis ce jour-là de recueillir 3100€ de dons. Le Conseil Municipal remercie tous les donateurs et continue à s'occuper du financement des travaux.

■ Contournement du Bourg : Réponse du préfet de Dordogne



■ Un service d'accueil sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans

Soucieuse de participer à l'amélioration de la qualité de vie des familles de notre territoire, la municipalité de Saint-Aulaye réfléchit actuellement à la création d'un service d'accueil sans hébergement pour vos enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés à Saint-Aulaye.

Ces structures sont communément appelées « Centres de loisirs » ou « Centres aérés ». Elles font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, qui exige un projet éducatif et un projet pédagogique, un encadrement qualifié, des locaux conformes aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. L'encadrement des enfants doit être permanent et ne pas être restreint aux activités. Il comprend tous les temps intermédiaires

(repas et siestes notamment).

Un accueil est envisagé le mercredi de 12h15 à 18h30 pour un coût de 5 € avec un repas de midi à 3 € environ (le goûter reste à la charge des parents). Un espace sieste pour les plus petits et des activités sous la responsabilité d'animateurs sont également prévus.

Le centre pourrait accueillir 20 enfants dans les locaux de l'école maternelle à partir du 17 septembre. Il y aurait une phase expérimentale d'une durée de 3 mois, qui servirait de test afin de pouvoir envisager un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Un formulaire de préinscription a été distribué dans les écoles. Pour plus d'information vous pouvez contacter la mairie au 05 53 90 81 33

■ Expressions du groupe municipal d'opposition « Réussir ensemble »

Sans vouloir offenser les lois de la République, nous pouvons dire qu'après un score tout à fait honorable (seulement 55 voix d'écart), notre participation aux délibérations du conseil municipal n'est pas très représentative du vote. En effet, les nouvelles règles du code électoral ne nous attribuent que trois sièges sur quinze et un pouvoir consultatif que nous comptons bien mettre à profit pour faire entendre nos voix.

Tout d'abord merci à la majorité de ce conseil municipal qui nous permet de nous exprimer dans « L'Eulalien », votre bulletin municipal. Ce droit reconnu aux élus d'opposition mais peu développé dans les communes ou collectivités de moins de 3 500 habitants, montre une volonté de travailler ensemble tout en conservant notre droit de penser librement.

Vous avez soutenu nos idées, nos valeurs et notre programme, nous continuerons à vous écouter, à exposer et à défendre vos doléances et vos besoins.

Nous serons une opposition constructive, ouverte au dialogue : une opposition qui ne sera ni dans la négation de principe, ni dans l'obstruction systématique. Ce message, bien reçu au sein du conseil municipal, nous permettra d'agir dans un esprit de saine collaboration pour que Saint-Aulaye avance avec confiance vers l'avenir.

Au nom de l'équipe « REUSSIR ENSEMBLE » nous vous remercions de votre soutien et de la confiance que vous avez su nous témoigner.

Robert Denost, Aline Grange, Eric Varin

Vivre Ensemble

■ Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères sur notre commune s'effectue le mardi pour les sacs jaunes (emballages plastiques / aluminiums / papiers / cartons comme les bouteilles, les barquettes, les pots, les bidons, les aérosols, ...) et le mercredi pour les sacs noirs uniquement (vaisselle en plastique, polystyrène, reste alimentaire, vaisselle cassée, ...). Il est nécessaire de sortir vos sacs **la veille du ramassage**. Les sacs jaunes sont à retirer en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Concernant la déchetterie du Magnassou, elle est ouverte le mardi et jeudi toute la journée et le samedi après-midi aux horaires suivants : de 9h/12h et de 14h/18h du 1er avril au 31 octobre, et de 9h/12h et de 13h/17h du 1er novembre au 31 mars.

Certains objets ne nécessitent pas toujours un dépôt en déchetterie :

- l'électroménager : lors d'un achat d'équipement neuf, le professionnel peut vous reprendre l'équipement usagé et en assurer son élimination.

- les pneus : lors d'un achat de pneus neufs, le garagiste doit vous reprendre la même quantité de pneus usagés et en assurer leur élimination. Lors d'un achat sur un site internet français, le site cotise à l'écotaxe qui subventionne le recyclage et pourra les récupérer (voir conditions générales).

- les médicaments : les médicaments périmés sont à ramener en pharmacie.

- les bouteilles de gaz : lors de l'achat d'une bouteille de gaz neuve, le vendeur vous reprend la bouteille vide en échange.

- le compostage : afin d'éliminer vos déchets organiques, vous pouvez les composter, et cela permet d'obtenir un engrais naturel pour le jardin. Des composteurs sont en vente au SMCTOM.

- les dons : avant de les jeter, pensez à donner une deuxième vie à vos objets (site de vente en ligne, vide grenier, ...).

Infos : SMCTOM Montpon-Mussidan : 05 53 80 25 39

Déchetterie de Saint-Aulaye : 05 53 91 60 26

■ Réseaux sociaux : « je réfléchis avant d'écrire »

Si internet est une fabuleuse invention, l'utilisation qui en est faite parfois pose problème. Notamment Facebook. Faire partager des moments agréables à sa famille et à ses amis. Pourquoi pas ? Déverser ses rancœurs, tenir des propos méprisants et haineux sans aucune précaution de langage, c'est autre chose.

La Municipalité est régulièrement la cible de critiques parfois violentes et complètement

excessives. Chacun commente la moindre feuille qui tombe en se prenant pour un journaliste. Exemple : la fête de la musique ou l'entretien de la plage qui cette année est particulièrement en retard à cause de l'absence de 3 agents techniques. Autant les remarques constructives peuvent être utiles. Autant les propos déplacés et insultants feront l'objet de plainte pour diffamation de la part de la municipalité.



■ Point Jeunes : les ados en mode aventure



Le Point Jeunes au Pays Basque.

Durant la première semaine des vacances d'Avril, un groupe de 16 adolescents âgés de 12 à 17 ans du Point Jeunes de Saint-Aulaye, accompagnés de 3 animateurs, est parti planter la tente à Bidarray au Pays Basque. Organisé en partie par les ados, ce séjour comprenait de nombreuses activités nature et sensation. Ainsi les jeunes ont pu s'initier au Rafting, à l'Escalade, à la Pelote basque et au Surf. C'est sous un soleil magnifique que s'est déroulée la semaine durant laquelle les ados ont pu participer au montage des tentes, à la préparation des repas et profiter des chamallows grillés autour du feu de camp. La culture a également fait partie du voyage avec les visites de Saint Jean Pied de Port, de Bayonne et de

Biarritz, 3 villes typiques de la région. La deuxième semaine des vacances a laissé place au chantier jeunes : chantier citoyen qui permet aux ados de bénéficier d'avantages financiers pour les séjours ou les sorties organisés par le point jeune tout au long de l'année. Les jeunes ont refait les peintures du préau de l'école élémentaire de Saint Aulaye avec un véritable « professionnalisme ».

Le point jeunes terminera sa saison le 28 mai, pour les grandes vacances, mais rouvrira ses portes début septembre. Les ados devraient pouvoir investir leur nouveau lieu de loisirs en Novembre, situé à côté du collège, ce bâtiment leur sera entièrement dédié.

■ Maison de Santé pluridisciplinaire

Les travaux de la Maison de Santé sont en voie d'achèvement. Le bâtiment devrait être opérationnel le 1^{er} septembre 2014.



La Maison de Santé bientôt achevée.

■ Rythmes scolaires

Après les nombreuses réunions du Comité de Pilotage il a été décidé de mettre en place à la mi-septembre la nouvelle organisation du temps scolaire qui comprend 5 matinées et 4 après-midi de classe, de temps d'activité périscolaire.



■ Compte rendu du 24 janvier 2014

Devis équipement : Tatamis

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de remplacer les tatamis usagés et considérant la consultation des Sociétés STADE RECORD SARL, IPPON STAR et CASAL SPORT, à l'unanimité, retient la Société STADE RECORD SARL, mieux-disante, pour un montant de 3 640,47 € HT.

Enlèvement de déchets à la Mothe Quiron

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'enlever les déchets déposés à la Mothe Quiron et notamment les déchets flottant dans le ruisseau pour les porter à la déchetterie, à l'unanimité, retient l'entreprise DUPUY et Fils, pour un montant de 3 600 € HT.

Recrutement de deux agents à durée déterminée

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire, à l'unanimité, décide le recrutement direct de deux agents non titulaires pour une période allant du 1er février 2014 au 5 avril 2014 inclus pour le fonctionnement du cinéma. Un agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée de service hebdomadaire de 10 heures et l'autre, assurera des fonctions d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour une durée de service hebdomadaire de 15 heures. La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 295.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient.

Le transfert de compétence à la CDC - L'approbation de la modification des statuts de la CDC - L'approbation de l'adhésion de la CDC au Syndicat Mixte Périgord Numérique

Le Conseil Municipal, vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 17 décembre 2013 décidant de la modification de statuts aux fins d'ajout de la compétence issue de l'article L1425-1 du CGCT, et de son adhésion au syndicat mixte Périgord Numérique,

- considérant la stratégie d'aménagement numérique du territoire de l'ensemble du Département de la Dordogne, porté collectivement, visant à terme à permettre à tous d'avoir un accès au très haut débit, conformément aux orientations gouvernementales et à la volonté de la Région Aquitaine dans lesquelles s'inscrivent pleinement les orientations proposées par le Conseil Général de la Dordogne, - considérant la volonté du Département d'associer l'ensemble des collectivités et plus particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, traduite dans les faits par la création de la Commission Départementale d'Aménagement Numérique du Territoire (CDANT) lors de la Commission Permanente du Conseil Général du 29 juillet 2013,

- considérant la stratégie partagée entre la Région Aquitaine et les 5 Départements de créer à l'échelon de chaque Département un syndicat mixte ouvert, chargé de la définition de la stratégie d'aménagement numérique

départementale et de la conception et construction des infrastructures numériques, considérant les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Périgord Numérique » adopté à l'unanimité en session plénière du Conseil Général le 14 novembre 2013, qui dans l'article premier propose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaires d'en être membres, considérant que la Communauté de Communes a un intérêt communautaire dans l'extension de ses compétences dans le domaine de l'aménagement numérique et l'adhésion au syndicat mixte ouvert Périgord Numérique, considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte Périgord Numérique suppose que la Commune transfère préalablement à la Communauté de Communes sa compétence en matière d'aménagement numérique, décide le transfert de la compétence issue de l'article L1425-1 du CGCT à la Communauté de Communes, dit que ce transfert s'effectuera conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code Général des collectivités territoriales, approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte Périgord développement, charge M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Hôtel-Restaurant du Champ de Foire 17, rue des Faux-Christes loué à LE COCON SARL

Le Conseil Municipal, considérant l'Hôtel-Restaurant du Champ de Foire loué à LE COCON SARL, gérant et considérant les travaux demandés par la Commission de Sécurité et réglés par LE COCON SARL, à l'unanimité, décide de participer aux frais engagés pour la mise aux normes de l'établissement en octroyant la remise du loyer de mars 2014 à LE COCON SARL, soit 1 276,17 €.

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Ribéracois

Conformément à l'article L.5211-39 et L.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'exercice 2012 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Ribéracois, qui, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint-Aulaye

Conformément à l'article L.5211-39 et L.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'exercice 2012 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint-Aulaye, qui, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Reproduction de la liste électorale

Le Conseil Municipal, considérant les demandes de reproduction de la liste électorale, décide de fixer le coût de reproduction de la liste électorale à 0,18€ la page A4 et à 2,75 € le CD-Rom.

■ Compte rendu du 24 janvier 2014 (suite)

Montant du loyer pour la location du local 13 rue du Docteur Lacroix

Le Conseil Municipal, considérant la demande de Mme Marlène BADOR, pour la location du local sis 13 rue du Docteur Lacroix à Saint-Aulaye et considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer pour la location du-dit local, dit que le loyer pour la location du local sis 13 rue du Docteur Lacroix sera de 50 € par mois, révisable annuellement le 1er juillet et payable à terme échu.

Le locataire devra en outre verser en entrant une caution de 50 € et devra acquitter toutes les charges locatives notamment les taxes, prestations et fournitures incombant aux locataires.

Ce loyer entre en application à partir du 1er mars 2014.

Le Maire est autorisé à signer le bail à intervenir avec Mme Marlène BADOR.

Extension des lagunes

Complément d'études pour le Dossier Loi sur l'Eau

Le Conseil Municipal, considérant le marché de maîtrise d'œuvre avec la Société SAFEGE, pour l'extension des lagunes et considérant les études nécessaires pour compléter le Dossier Loi sur l'Eau et notamment l'expertise des zones humides, les définitions des impacts du projet sur la zone humide, les mesures compensatoires, à l'unanimité, retient la proposition pour le complément d'études, d'un montant de 5 811 € HT et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société SAFEGE.

Réseau de collecte des eaux usées

Passage caméra et tests d'étanchéité sur la réhabilitation du réseau

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'effectuer un passage caméra et des tests d'étanchéité sur le réseau de collecte des eaux usées dans le cadre de la réhabilitation et considérant la consultation des Sociétés SARP SUD-

QUEST, COVICA et SANITRA FOURRIER, à l'unanimité, retient la Société SANITRA FOURRIER, mieux-disante, pour un montant de 7 499,52 € HT

Réseau de collecte des eaux usées

Tests de compactage sur la réhabilitation du réseau

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'effectuer des tests de compactage sur le réseau de collecte des eaux usées dans le cadre de la réhabilitation et considérant la consultation des Sociétés JOSENSI Consultant, COVICA et SANITRA FOURRIER, à l'unanimité, retient la Société SANITRA FOURRIER, mieux-disante, pour un montant de 2 380,00 € HT.

Délégations données au Maire - Contentieux

Le Conseil Municipal, considérant que la délibération du 28 mars 2008 donnant délégation au Maire doit être précisée en ce qui concerne les contentieux, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à intenter, au nom de la Commune et dans tous les contentieux la concernant :

- toutes actions tant en demande qu'en défense, toutes interventions devant la juridiction de l'ordre administratif, en matière de plein contentieux et de contentieux de la légalité, en première instance, en appel ou en cassation, y compris les procédures d'urgence ;

- toutes actions tant en demande qu'en défense, tous dépôts de plainte et toutes constitution de partie civile devant la juridiction de l'ordre judiciaire statuant en matière civile ou pénale, en première instance, en appel ou en cassation, y compris dans le cadre des procédures d'urgence.

Cette délégation comprend la désignation des avocats.

M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

■ Compte rendu du 28 mars 2014

Yannick LAGRENAUDIE annonce l'ordre du jour et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal élus le 23 mars 2014 en indiquant le nombre des voix obtenues par chacun.

Le conseil municipal est installé.

Election du maire

La doyenne d'âge de l'assemblée, Nelly GARCIA, prend la présidence pour l'élection du Maire. Mme GARCIA refait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Elle explique le déroulement des élections : La candidature de Yannick LAGRENAUDIE est proposée. Il n'y a pas d'autre candidature.

Deux assesseurs Suzanne MARTY et Pauline MOULINET sont nommées pour le bureau de vote.

Le vote est à bulletin secret. Les assesseurs procèdent au dépouillement. Mme MARTY ouvre les enveloppes et Mme MOULINET annonce les résultats :

Pour = 12, Contre = 0, Nuls ou blancs = 3

Yannick LAGRENAUDIE est élu maire de Saint-Aulaye.

Election des adjoints

Yannick LAGRENAUDIE préside l'assemblée.

Le conseil municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints au maire.

La liste des adjoints comportant Jean-Michel EYMARD, Nelly GARCIA, Jacky JAULIN, Magali JOSEPH-JOUBERT est proposée.

Yannick LAGRENAUDIE répond aux questions de M. VARIN concernant la procédure à tenir.

La liste d'opposition ne présente pas de candidats.

Mme MARTY annonce les résultats et Mme MOULINET ouvre les enveloppes.

Liste entière : Pour = 12, Contre = 0, Nuls ou blancs = 3
Les adjoints élus sont : Jean-Michel EYMARD, Nelly GARCIA, Jacky JAULIN et Magali JOSEPH JOUBERT

Mme GRANGE demande la possibilité de bien mélanger les enveloppes dans l'urne avant chaque dépouillement.

M. le Maire remercie les électeurs et les conseillers municipaux et invite tous les élus à s'unir pour le bien de la commune de Saint-Aulaye et de la Communauté de Communes.

■ Compte rendu du 4 avril 2014

Délégations données au maire par le conseil municipal

M. le Maire donne lecture de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère toutes les délégations qui peuvent lui être attribuées. Suite à la remarque de Monsieur VARIN, la 24^{ème} délégation sera ajoutée à la liste. Vote à l'unanimité.

Indemnités du maire et des adjoints

Le taux à appliquer pour le calcul de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 43% de l'indice brut 1015 avec une majoration de 15 % au titre de la commune chef-lieu de canton, soit 1.322,09 € net

Le taux à appliquer pour le calcul de l'indemnité des adjoints est de :

22,50 % de l'indice brut 1015 pour le premier adjoint, M. Jean-Michel EYMARD, soit 692,03 €

14,50% de l'indice brut 1015 pour le deuxième adjoint, Mme Nelly GARCIA, soit 493,61 €

14,50% de l'indice brut 1015 pour le troisième adjoint, M. Jacky JAULIN, soit 493,61 €

14,50% de l'indice brut 1015 pour le quatrième adjoint, Mme Magali JOSEPH-JOUBERT, soit 493,61 €

M. VARIN demande si le prélèvement pour les retraites est pris sur l'indemnité.

M. le Maire répond à M. VARIN en ce qui concerne l'indemnité au titre de la commune chef-lieu de canton. Son montant de 245,19 € est compris dans le montant de l'indemnité de maire annoncée. Vote à l'unanimité.

Attribution d'indemnité au receveur municipal

L'indemnité de conseil est accordée au taux de 100 % par an, à l'unanimité.

Délégations et désignations auprès d'établissements intercommunaux

Suite à la demande de M. DENOST souhaitant avoir des délégués, M. le Maire repousse au prochain Conseil ce point de l'ordre du jour.

Projet de contournement du bourg – mise en compatibilité du PLU

M. le Maire fait part au Conseil de la lettre de M. le Préfet, en date du 4 mars 2014, demandant que le Conseil Municipal émette un avis au vu des documents suivants :

- Dossier de mise en compatibilité du PLU ;
- Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur ;
- Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

M. DENOST pose une question sur la partie classée zone naturelle.

M. VARIN indique qu'au niveau de l'école élémentaire la route est dangereuse du fait de l'intersection à angle droit et surtout si un camion transporte des produits toxiques.

M. le Maire explique qu'il y a des lois prévues pour ces problèmes.

M. DENOST parle d'autres fuseaux d'étude et demande qui paye les travaux dans la rue du Collège. La réponse est apportée par M. le Maire qui confirme que c'est la Commune. L'étude est faite mais rien n'est engagé.

M. le Maire rappelle que c'est une chance d'avoir eu la demande de contournement acceptée si rapidement ; les travaux devraient durer moins d'un an et débiteront en 2015.

M. VARIN s'inquiète sur le coût des travaux de la rue qui passe devant l'église et demande si cette rue restera communale. M. le Maire indique qu'une demande sera faite au Département pour qu'il la prenne en compte.

M. DENOST demande ce qu'il en est pour l'entreprise ROUBY et pour le cabinet d'esthétique. M. le Maire répond qu'un aménagement est en cours pour que l'entreprise ROUBY puisse charger son matériel dans ses camions. Elle pourra se garer sur la place de la Concorde. Quant au cabinet d'esthétique, le Conseil Général a acheté le bâtiment. La Municipalité réfléchit au relogement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de contournement avec sa mise en compatibilité du PLU, par 12 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE ».

M. DENOST précise qu'ils sont contre le contournement actuel mais pas contre le projet d'un contournement. M. le Maire rappelle que ce projet de 4,5 millions d'euros entièrement financé par le Conseil Général est une réponse adaptée à la configuration de Saint-Aulaye.

Ecoquartier : maîtrise d'œuvre

Considérant la consultation de l'Atelier PALIMPSESTE, de l'Atelier de Paysage B et JN TOURNIER et du Cabinet ESPACES, le Conseil, à l'unanimité, retient l'Atelier PALIMPSESTE, mandataire du groupement Guillaume LAIZE, Christophe BROICHOT et SARL ASTEO, mieuxdisant, pour le marché de base d'un montant de 16 315,00 € HT.

M. le Maire a présenté son projet au Ministère du Logement à Paris et explique le principe des éco-quartiers (chauffage au bois ou bio-masse, respect du carnet des charges, voies d'accès, espaces partagés).

M. VARIN demande qui fera l'état des lieux. Pourquoi ne pas confier la gestion au camping ?

M. le Maire : Oui, pourquoi pas.

Avenant au bail du logement 17, rue des faux christs

Considérant le bail du logement sis au 17, rue des Faux-Christes et notamment l'article 2 qui stipule que « le présent bail est conclu pour la durée du bail commercial de l'hôtel-restaurant du Champ de Foire » et considérant que ce logement peut ne pas correspondre à une famille avec plusieurs enfants, le Conseil, à l'unanimité, décide que la durée du bail de ce logement sera indépendante de la durée du bail commercial de l'hôtel-restaurant du Champ de Foire.

Après réflexion, cet appartement sera loué à la nuit ou à la semaine. M. DE ALMEIDA précise qu'il faut garder cet appartement en cas de changement de propriétaire de l'hôtel.

Questions diverses

- L'entreprise Mécanique du Périgord (anciennement GMTM) apprécie l'aide de la Commune de Saint-Aulaye et décide de s'installer sur la zone artisanale. Elle doit faire parvenir en Mairie le dossier avec les plans.

- M. GÉRALD RABAT, adjoint technique, est indisponible 2 à 3 mois. Pour son remplacement, le recrutement d'un emploi CAE-CUI avec une aide minimum de 70 % de l'Etat, est en cours.

- Mme GRANGE demande si la fibre optique est prévue lors des travaux. M. le Maire répond que oui.

- M. DENOST demande s'il est prévu une formation pour les nouveaux conseillers municipaux, M. le Maire dit que c'est tout à fait envisageable.

- Mme GRANGE précise que les élus d'opposition sont d'accord pour travailler en toute clarté et en bonne intelligence pour le bien-être et l'avenir de Saint-Aulaye.

- M. le Maire en prend note et les remercie pour leur attitude positive.

■ Compte rendu du 10 juin 2014

I - Ordre du jour

Acquisition de terrain avec bâtiment à La Valade

La commune a acquis, à La Valade, un immeuble à usage d'activités et diverses parcelles de terrain.

Le conseil municipal visitera ce bâtiment le 18 juin 2014 pour étudier :

- les possibilités d'y loger des associations ou d'autres activités,
- les éventuels travaux à réaliser,
- les aménagements des bois et espaces verts.

Toutes les idées d'utilisation de cette zone sont les bienvenues.

Projet de cession d'immeuble

1 – Cession du bâtiment sis 39 rue du Docteur Lacroix :

L'esthéticienne a déposé une offre d'achat de 50 000€ pour le rez-de-chaussée.

La vente du premier étage sous la forme d'une location-vente va être étudiée ultérieurement.

La commune souhaitant conserver le parking dans le domaine public le dossier doit être traité en relation avec le notaire et le géomètre.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette offre et donne pouvoir à monsieur le Maire pour traiter des formalités administratives en relation avec le notaire et signer l'acte de vente.

2 – Cession du bâtiment sis 7 rue des Faux-Christ :

Ce bâtiment (ancien dispensaire) sera proposé à la vente après évaluation du bien par une société immobilière et le service des Domaines.

Proposition validée et votée à l'unanimité.

Subventions communales

Mme GARCIA, vice-présidente de la commission du Tourisme, Milieu Associatif, Affaires culturelles, Sportives et de Loisirs, présente les « résolutions » de la commission concernant l'attribution de subventions aux associations.

Suite aux baisses des dotations, subventions et participations allouées à la commune, il est proposé de réduire, pour les associations n'ayant pas un caractère social, le montant alloué de 5% par rapport à l'expression du besoin. Total des propositions de subventions : 32 744 €

Trois associations sont encore à l'étude : elles doivent fournir des renseignements complémentaires, leurs demandes seront présentées au prochain conseil municipal.

Propositions validées et votées à l'unanimité.

M. DUMONTET fait part de personnes motivées pour recréer un Comité des Fêtes.

Désignation des membres du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Aulaye est composé de six membres du conseil municipal et de six personnes qualifiées.

Membres du conseil municipal désignés : M. Jean-Louis DUMONTET - Mmes Nelly GARCIA, Magali JOSEPHJOURBERT, Elisabeth ROUQUETTE, Suzanne MARTY, Aline GRANGE.

Membres extérieurs au conseil municipal : En cours de recherche et de désignation.

Désignation d'un délégué auprès de la Fédération des Stations Vertes

M.r David DESSAIGNE est désigné pour représenter la

commune.

Désignation de délégués auprès du conseil d'administration du collège

M. Jean-Michel EYMARD est désigné délégué titulaire et Mme Elisabeth ROUQUETTE, déléguée suppléante, pour représenter la commune

Personnel – contrat C.A.E.

M. le Maire rend compte du :

- renouvellement pour une durée d'un an à compter du 26 juin 2014 d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de 20 heures par semaine pour emploi aux services techniques,

- création pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2014 d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de 10 heures par semaine pour emploi à la bibliothèque.

Personnel – emplois saisonniers

M. le Maire rend compte du recrutement pour la période estivale (juillet et août) de quatre personnes pour le musée du Cognac, le musée du Pastel et le salon du Pastel.

Redevance pour occupation du domaine public

Pour maintenir une animation durant la période estivale, il a été demandé à la commune la possibilité d'installer un chalet et une terrasse sur la Place PASTEUR. Les frais d'installation et de fonctionnement (redevance d'occupation du domaine public, électricité, eau et assainissement) sont à la charge du demandeur.

Le conseil municipal émet un avis favorable et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature d'un bail précaire entre la commune et le prestataire.

Point sur les remparts

M. le Maire rend compte que lors de la cérémonie du 18 mai 2014, 3000 € des dons ont été enregistrés.

Des aides seront allouées par le Sénateur Claude BERIT-DEBAT au titre de sa réserve parlementaire et par le conseil Général de la Dordogne.

Un courrier sera adressé, dans le courant du mois de septembre, à des entreprises de la Région et de France pour les inviter à effectuer un don déductible des impôts afin de financer en partie la réfection des remparts de Saint-Aulaye.

Points ajoutés à l'ordre du jour et questions diverses

1 – Remplacement d'agent titulaire :

Pour pallier les congés de maternité de deux agents de la fonction publique, une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne a été passée pour la mise à disposition de deux personnes formées.

Les périodes de remplacement sont les suivantes :

a) Contrat : du 1^{er} juillet au 27 décembre 2014-
Convention : du 15 août au 5 décembre 2014

b) Contrat : du 1^{er} juillet au 13 novembre 2014-
Convention : du 23 juillet au 13 novembre 2014

Les salaires sont pris en charge par le Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale de la Dordogne. En contrepartie, la commune verse au Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale 4,9% de l'échelon brut du fonctionnaire remplacé.

■ Compte rendu du 10 juin 2014 (suite)

2 – Vente des peupliers

Quatorze peupliers ont été abattus ce qui représentait 36 stères de bois. La vente de ce bois, réalisée par Jacky JAULIN, a rapporté 1 648€ à la commune.

3 – Voirie

- Les pharmaciens demandent que la mise en place d'une zone bleue rue du Général de Gaulle soit étudiée.
- A la demande des riverains et compte tenu du profil de la rue Jean-Jaurès qui traverse le Lieu-dit Chez Bardot, cette rue sera à sens unique à partir de l'angle de la rue de Mussidan jusqu'à l'angle de la rue Jean Moulin.

Des stops seront également installés à l'angle des rues Jean-Jaurès et Jean Moulin ainsi qu'aux angles des rues Jean-Jaurès et Françoise GIROUD.

M. DENOST fait remarquer que :

- la signalisation à l'angle des rues du Docteur Rousseau et Jean Vrillaud est à revoir (manque de visibilité),
- l'éclairage de la rue du Docteur Rousseau est insuffisant car il subsiste une zone d'ombre entre le lotissement des Henrys et la route de Chenaud.

4 – Terrain de camping

M. DESSAIGNE fait part des demandes et remarques de la responsable du terrain de camping à savoir :

- la fermeture des barrières d'accès à la plage pour éviter le stationnement sauvage des camping-cars et caravanes sur les bords de la Dronne,
- le travail inachevé des équipes du SYMAGE qui ont coupé les arbres sur le terrain de camping et sur les bords de la Dronne et n'ont pas nettoyé le site avant leur départ.

5 – Entretien des espaces publics

M. VARIN demande que l'allée entre les espaces verts et la façade du monument aux Morts soit nettoyée avant les cérémonies du 18 juin 2014.

M. VARIN propose que le bâtiment communal de la place BREMONT, façade rue Hippolyte LACROIX, soit mis en sécurité et embelli par un trompe-l'œil.

6- Représentants « Ciné Passion »

Mmes Magali JOSEPH-JOUBERT, Suzanne MARTY.

Quoi de neuf en ville ?

■ Projet d'aménagement du Parc du Lavoir

Le projet consiste en l'aménagement de l'espace situé à « La Fontaine » à côté du Lavoir (voir plan) et représente une des actions à réaliser dans le cadre de l'Agenda 21.

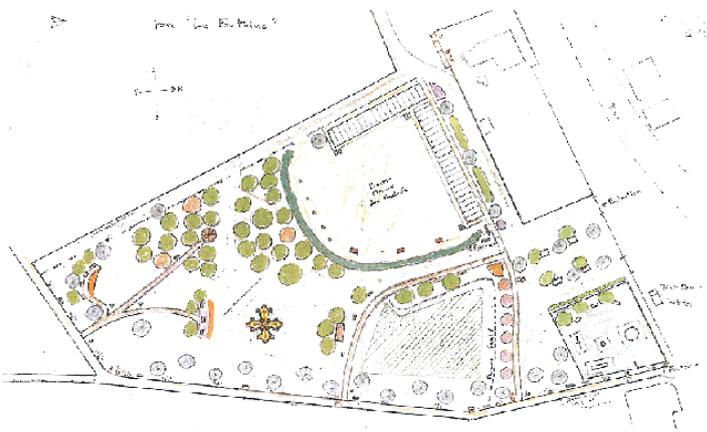
Le parc serait un ensemble cohérent composé de plusieurs espaces complémentaires, lieux conviviaux intergénérationnels, ludiques mais aussi pédagogiques, écologiques préservant la faune et la flore en recréant les conditions nécessaires au maintien d'une biodiversité sans perturbation humaine.

Pour les enfants, des jeux seraient installés dans un espace protégé. Des espaces permettraient de se reposer avec tables et bancs, tonnelles et aux artistes d'extérieur d'exprimer leur talent.

Un parcours de santé cheminerait à travers le Parc. Une zone permettrait aux Eulaliens de cultiver et présenter des espèces végétales anciennes originales ou oubliées. Ce ne serait pas « un jardin ouvrier » mais un lieu d'information et d'éducation écologique. La culture utiliserait la technique du BRF (paillis, sans bêchage profond, sans agression chimique et nécessitant peu d'arrosage).

Des toilettes publiques seraient installées à proximité de l'Aire de jeux.

Cet ensemble viendrait compléter le projet plus large de la commune avec l'écoquartier, la production d'électricité à partir de la centrale hydro-électrique ou



de la convention zéro herbicide signée avec le Conseil Général de la Dordogne.

Enfin un groupe de suivi constitué d'Eulaliens pourrait veiller à la préservation du Parc et être un relais entre utilisateurs et Mairie.

Ce projet porté par la Municipalité a été présenté par des Eulaliens motivés. Toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir dans cette réalisation sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

■ Renouvellement des concessions du cimetière

Les personnes titulaires d'une concession trentenaire dans le cimetière communal et n'ayant pas procédé à son renouvellement sont priées de se présenter à la Mairie, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

■ 50 ans de mariage

Les couples ayant 50 ans de mariage ou plus en 2014 voudront bien se faire inscrire à la Mairie.

■ Lotissement « La Bastide »

L'organisme immobilier Dordogne Habitat met en location 4 logements de type T3 et 4 logements de type T4 place Cazenave à St-Aulaye. La mise en location est prévue pour le 1er novembre 2014.

Pour les logements de type T3, la surface est de 77,75 m² pour un loyer total de 457,94 €/mois, et pour les T4, la surface de 95,75 m² pour 554,06 €/mois.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'organisme Dordogne Habitat au 05 53 80 99 94.

■ Bientôt un nouveau comité des fêtes : « Saint-Aulaye en Fête »

Les membres de cette nouvelle association collaborent au mieux pour apporter leurs idées nouvelles et leurs soutiens aux futurs événements au sein de notre commune.

Nous profitons pour lancer un appel : nous avons besoin de membres actifs, plus nous serons, plus nous pourrons contribuer au bon cheminement de nos projets... Vous trouverez les informations nécessaires pour y adhérer au secrétariat de la mairie.

■ Les poules sont arrivées au camping !

Dans le cadre de l'écolabel, obtenu l'an dernier, 4 poules ont établi leur campement d'été sur le terrain du camping municipal de Saint-Aulaye. Elles permettent aux campeurs de recycler leurs déchets tels que les épiluchures ou les restes de repas comme le ferait un composteur.

D'autre part, la saison 2014 s'annonce bien pour l'établissement puis que l'on peut noter une augmentation de 15% des nuitées durant la 1ère quinzaine de juin, les mois de juillet et août étant complets concernant les locations de chalets et mobil-homes. Le camping trois étoiles qui a ouvert ses portes le 31 mai se situe sur un site agréable bordé par la rivière Dronne et avec des loisirs à proximité (piscine, toboggans d'eau, plage aménagée, parc d'accrobranche, ...).

Infos : 05 53 90 62 20



Les poules au camping.

■ Les animations de l'été de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye

L'Office de Tourisme intercommunautaire organise chaque année des animations pour promouvoir notre territoire auprès des touristes et des locaux. Le dimanche 29 juin s'est déroulée la deuxième édition de la randonnée « sur le chemin de St-Jacques de Compostelle » de Saint-Aulaye à Saint-Barthelemy-de-Bellegarde.

Les visites commentées de la bastide sont également renouvelées, les mardis 8/15/22/29 juillet et 5/12/19/26 août. Le Marché médiéval, organisé en collaboration avec la Municipalité de Saint-Aulaye, se déroulera dans le bourg le samedi 26 juillet à partir de 18h. De l'artisanat et des spectacles de danse, chant, théâtre et fauconnerie replongeront la bastide de Saint-Aulaye à l'époque médiévale.

La balade gourmande le mercredi 13 août (départ vers 18h), sera l'occasion de goûter aux saveurs du terroir local et de découvrir le patrimoine architectural et paysager de Saint-Privat-Des-Prés (inscription jusqu'au lundi 11 août, tarifs : 2 €/personne et gratuit jusqu'à 12 ans).

Infos/résa : Office de Tourisme 05 53 90 63 74 / 05 53 90 18 95 - tourisme.staulaye@gmail.com

■ 19^{ème} Festival des Musiques Epicées

Le Festival des Musiques Epicées 2014, 19^{ème} édition, sera cette année encore un moment fort des événements culturels et festifs de l'été à Saint-Aulaye mais aussi en Périgord et en Aquitaine.

Le vendredi 1er août, c'est un programme électrique qui vous est proposé. La scène locale et l'Ecole de Musique seront à l'honneur avec **HB Quartet**, groupe de jazz fusion en pleine ascension qui vient de sortir un nouvel album. Puis **The Resonators**, groupe anglais de Londres, véritable révélation de la scène reggae britannique et européenne, envahira la scène. Avec 2 chanteuses à la voix de velours, encensé par les Inrockuptibles, leur reggae-dub devrait faire chavirer le public. Enfin, le rock festif de **Whiskybaba**, haut en couleurs et qui a participé avec succès à "La Grande Battle" de France 2 clôturera la soirée.

Le samedi commence avec beaucoup d'entrain et d'énergie puisque **Barrio Populo**, incontestable groupe de scène balancera son rock cuivré. Enfin, temps fort de cette 19^{ème} édition, nous aurons le plaisir d'accueillir **Zebda** à l'occasion de leur dernier album. Zebda, c'est plus qu'un concert métissé, c'est une culture et des échanges, de la bonne humeur et du partage pour ces Toulousains universels.

La municipalité s'associe à l'association Swing In Eulalia pour vous proposer, comme chaque année, des tickets de



Un moment fort cet été.

réduction que vous trouverez ci-joint.

Tarifs :

Vendredi 1er août – normal = 15 € / réduit = 12 €

Samedi 2 août – normal = 20 € / réduit = 15 €

Pass 2 soirées – 25 €

Infos : 05 53 90 63 74 – www.musiques-epicees.com

■ L'audition des élèves de l'école de musique



L'audition des élèves.

Comme tous les ans, le mois de juin est marqué par l'audition des élèves de l'école de musique de Saint-Aulaye. Il s'agit d'une manifestation conviviale qui permet aux élèves de montrer à leurs proches comment ils ont évolué en cours d'année et qui voit grossir toujours plus ceux, parents et amis, qui viennent y assister.

Notre petite école monte en puissance, en raison de la qualité des professeurs tous issus du conservatoire et qui ont un grand sens de la communication.

Pour l'an prochain, l'école souhaite créer des groupes de percussions (un professeur a déjà été trouvé) et les candidats à cette activité musicale peuvent dès maintenant se renseigner aux numéros de téléphones suivants :

05 53 90 80 65 - 05 53 90 47 02 ou 05 53 91 27 76

Enfin, l'atelier jazz approche de la maturité au niveau de l'improvisation et quelques musiciens seraient les bienvenus pour l'étoffer.



■ Marché nocturne aux couleurs africaines

La troupe du Burkina Faso « Facia » viendra réchauffer l'atmosphère du bourg le samedi 9 août vers 22h. Le marché nocturne débutera à 18h avec les commerçants rue du Dr Lacroix.

Restauration sur place et spectacle gratuit.

Info. : 05 53 90 81 33 – mairie-staulaye@voila.fr

■ Salon du pastel

Le Salon International du Pastel se déroulera cette année du 26 juillet au 24 août 2014, au Centre de Loisirs tous les jours. Des expositions seront également à découvrir au Musée du Pastel et à la salle de l'horloge. L'entrée pour ces trois lieux est gratuite.

Autour de l'invitée d'honneur, Leoni Duff (Australie), plus de 100 peintres de France, du Canada, d'Amérique du Nord, du Royaume-Uni, d'Espagne, de Slovénie, d'Irlande, de Belgique,... présenteront leurs œuvres. Plus de 340 tableaux sont à découvrir.

Des stages, des démonstrations, des conférences sont organisés pendant la durée du Salon.

Le programme :

Les démonstrations :

- samedi 26 juillet à 15h – « Nature morte » de L. DUFF (invité d'honneur)
- dimanche 27 juillet à 10h30 – « Nuage » de D. DAN-GELSER
- dimanche 27 juillet à 15h – « Le portrait » de M.P. LE SELLIN
- dimanche 27 juillet à 15h – « Le paysage » de P. BOURDIN
- lundi 28 juillet à 15h – L. DUFF (invitée d'honneur)
- lundi 28 juillet à 16h – « Le portrait » de M. AMORE
- mardi 29 juillet à 16h – « Comment fabriquer soi-même ses supports... » de H. ETCHEVERRIA
- mardi 5 août à 16h – « Comment fabriquer soi-même ses supports... » de H. ETCHEVERRIA
- samedi 9 août à 15h – « La nature morte » de C. YOU
- mardi 12 août à 16h – « Comment fabriquer soi-même ses supports... » de H. ETCHEVERRIA
- samedi 16 août à 15h – « Pas à pas sur le paysage » de P. BIGEARD
- dimanche 18 août à 15h – « La mer » de M. NICOLAS
- lundi 19 août à 16h – « Comment fabriquer soi-même ses supports... » de H. ETCHEVERRIA
- samedi 23 août à 15h – « Le paysage marin » de L. CANTARANA



Une oeuvre de Léoni DUFF, invité d'honneur 2014 du Salon.

Les conférences :

- samedi 2 août à 15h – « La Plastique de la lumière » de C. GIRAL
- dimanche 3 août à 15h – « Les secrets du testament d'Odilon Redon à l'Abbaye de Fontfroide » de C. GIRAL
- dimanche 10 août à 15h – « Rosalda Carriera la diva du pastel » de A. CASSEL

Infos : www.pastelenperigord.net

■ Bénévoles et associations en milieu rural

Si la France compte aujourd'hui 16 millions de bénévoles qui s'investissent au sein de plus d'un million d'associations en tous genres, la Dordogne à elle seule comptabilise plus de 900 associations et notre commune 42 ! Un chiffre remarquable qui tend à prouver tant le dynamisme de notre population que la convivialité des eulaliens.

Vous êtes nombreux, le plus souvent dans l'ombre, à donner du temps au profit d'associations œuvrant dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, l'art, le social... Partenaire des pouvoirs publics, bien souvent ce tissu associatif contribue à la prise en compte de l'intérêt général par ses fonctions d'innovation et d'animation des territoires.

Surveillance et protection du milieu naturel sont des missions que remplissent avec sérieux les associations de pêche, de chasse ou de randonnées. Les différentes associations à visées artistiques, culturelles ou ludiques sont les principaux vecteurs d'animation de notre village et génèrent ainsi du lien social. Les animateurs sportifs

encadrent les enfants au football, au handball, au tennis, aux arts martiaux... partagent avec eux une passion et transmettent des valeurs.

Rejetant l'indifférence au profit de l'engagement le tissu associatif est aussi un formidable moyen d'intégration où clivages et préjugés n'ont pas lieu d'être. Le lien social comme clef du bonheur ! C'est bien souvent sur les épaules des bénévoles et des associations que repose le dynamisme de nos villages. Outre, bien entendu les équipes municipales qui leur amènent un soutien logistique indispensable, c'est à eux que revient la lourde tâche d'animer nos villages et ainsi leur donner un rayonnement sur le territoire.

Les élus que nous sommes recherchons et soutenons cette image dynamique car elle améliore le cadre de vie, peut séduire de nouveaux habitants et des touristes de plus en plus nombreux.

Nous savons que les bénévoles donnent beaucoup d'eux même et les remercions.

■ Complexe aquatique et plage aménagée



La plage.

La piscine municipale vous accueille du 5 juillet au 31 août, tous les jours de 14h30 à 18h30 (fermeture le 7 juillet). Le tarif d'entrée au complexe aquatique reste inchangé : pour les enfants de moins de 6 ans (accompagnés d'un adulte) entrée gratuite ; l'accès à la piscine, au jardin aquatique et au parc pour les 6/16 ans est de 1€ et de 1,50€ pour les adultes ; l'accès à tout le parc aquatique et au toboggan est de 3,50 € pour les enfants de 8 à 16 ans et de 4 € pour les adultes. Une carte nominative donnant droit à 10 séances est réalisable (voir à l'accueil de la piscine).

Concernant la plage aménagée, elle sera surveillée du 11 juillet au 31 août du mardi au dimanche de 15h à 18h.

■ Carte d'identité : la validité passe à 15 ans

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans, et reste valable 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte. De plus, les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.

Vu dans la Presse

SUD-OUEST, le 19 juin 2014

■ Défi des Lébérous

Le deuxième Défi des lébérous s'est déroulé samedi à Saint-Aulaye. L'épreuve a rassemblé une centaine de participants encadrés par 50 bénévoles.

L'organisateur de cette manifestation est Éric Javial, président du club d'halthérophilie eulalien. Il l'a créée avec Mickael Flajolet et David Dessaigne. Le défi fonctionne grâce à un partenariat avec le Conseil général, la mairie de Saint-Aulaye, des commerçants et artisans.

Parmi les nombreuses activités : 3 km de canoë, 12 km de randonnée pédestre, du tir à l'arc, de la tyrolienne, du tir à la carabine, du ramper. Certains participants sont venus de Charente, ainsi que de Toulouse et d'Agen.



SUD-OUEST, le 22 mai 2014

■ 12 millions investis à La Roche-Chalais

KSB investit 12 millions d'euros dans une nouvelle unité de production de robinets industriels pour le gaz liquéfié de la marque Amri à La Roche-Chalais (Dordogne), un produit à forte valeur technologique. La société, filiale d'un groupe allemand et qui emploie 1 200 salariés en France, entend ainsi renforcer sa position de leader mon-

dial sur le marché des robinets à papillon cryogéniques pour le traitement, le transport, la liquéfaction et la régazéification du gaz naturel liquéfié (GNL). KSB emploie déjà 450 personnes en Dordogne. L'investissement est soutenu à hauteur de 10% par le Conseil Général de la Dordogne et le Conseil régional d'Aquitaine.



SUD-OUEST, le 2 mai 2014

■ La Latière à Saint-Aulaye (24)

La traditionnelle foire du cœur de la Double, qui existe depuis le Moyen Age, a accueilli mercredi et jeudi près de 200 exposants et une cinquantaine de forains sur environ 5 hectares : animaux, manèges, stands divers...

Rétrospective



Les accompagnateurs de San Esteban dans la Mairie.

■ Jumelage

Des collégiens de San Esteban sont venus au mois de mai séjourner à Saint-Aulaye. Ils ont découvert notre territoire notamment en pratiquant l'accrobranche et en visitant la bastide de Saint-Aulaye, mais également en découvrant Saint-Emilion et ses vignes.



■ Fête locale

Le feu d'artifice offert par la commune durant la fête locale en mai.

Le Carnet

■ Etat civil (jusqu'au 18 mai 2014)

Naissance :

Zakari Ismaël BOURREAU HAMADA

de Actoibi HAMADA et Charlotte BOURREAU, le 13 février

Luna Enora Ophélie FURLAN

de Frederic FURLAN et Jessica RANCHOU, le 11 mars

Hugo ROUSSILLON

de Florian ROUSSILLON et Jennifer BERTET, le 12 mars

Lana Michelle Josette OSSARD

de George-André OSSARD et Céline ECHARDOUR, le 6 avril

Camille Maddy Christiane GILAVERT

de Arnaud GILAVERT et Anne GOEBEL, le 3 avril

Mariage :

Frédéric CONESA et Marie-Pierre CORONAS, le 3 mai

Décès :

Jeanne DEGEIX, veuve GIRAUD, le 8 mars

Alfred AMATE, le 20 mars

René BOURSAUD, le 25 mars

Odette POUPARD, veuve TRIAUD, le 12 avril

Jean-Paul BOURLAND, le 17 avril

Lucienne MAGNE, veuve AMAND, le 8 mai

André CLUZEAU, le 11 mai

Guy-Joseph BONFILS, le 12 mai

Hélène DECOURT, épouse BARAT, le 18 mai

■ A vos agendas !

Les mercredis 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20, 27 août :

Randonnées pédestres dans le canton de Saint-Aulaye, organisées par l'association d'haltérophilie.

Départ place du Champ de Foire à 18h.

Info : 06 83 30 01 45

Du 8 au 21 juillet :

Tournois de tennis organisé par le Tennis Club Eulalien à la plage.

Info : 06 86 73 12 77

Dimanche 6 juillet :

Thé dansant organisé par la FNACA, à 14h30 à la salle des loisirs

Info : 05 53 90 80 72

Les lundis 7, 14, 21, 28 juillet et 4, 11, 18, 25 août :

Concours en doublette organisé par l'association Pétanque Club de la Double, au boulodrome à 15h.

Info : 06 75 44 15 22

Les mardis 8, 15, 23 juillet et 5, 9, 24 août :

Visites commentées, organisées par l'Office de Tourisme du Pays de

Saint-Aulaye, départ office de tourisme. Info : 05 53 90 63 74

Lundi 14 juillet :

Cérémonie officielle et défilé rue du Dr Lacroix à 11h, suivit d'un apéritif Place Pasteur.

Feu d'artifice et bal populaire avec l'orchestre Music Orchestra à la Plage dès 22h30, organisés par la Municipalité

Info : 05 53 90 81 33

Mercredi 16 juillet :

Stage de danse et repas dansant organisés par l'association Josy Danse et le restaurant de la Plage, à la plage

Info : 06 80 53 90 42

Vendredi 18 juillet :

Loto, organisé par la société de chasse, à la salle des loisirs à 20h30

Info : 06 71 40 08 09

Du 26 juillet au 24 août :

Salon International du Pastel, organisé par Pastel en Périgord, à la salle des loisirs/ musée du pastel et salle de l'horloge

Info : 06 81 19 90 34

Samedi 26 juillet :

Marché médiéval (spectacles de danse, musique, fauconnerie et théâtre) restauration sur place, organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye et la Municipalité de Saint-Aulaye,

rue du Dr Lacroix et places Brémond et Pasteur à partir de 18h

Info : 05 53 90 63 74

Vendredi 1^{er} et samedi 2 août :

Festival des Musiques Epicées, organisé par Swing In Eulalia, sur les terrasses du château dès 19h30

Info : 05 53 90 63 74

Samedi 9 août :

Marché nocturne et spectacle gratuit (restauration sur place),

organisés par la Municipalité, rue du Dr Lacroix et place Pasteur, dès 18h

Info : 05 53 90 81 33

Samedi 13 septembre :

Foire d'automne de La Latière, organisée par la Municipalité, au lieu-dit La Latière

Info : 05 53 90 81 33

SAINT-AULAYE

19^{èmes}

MUSIQUES EPICEES 2014



RESTAURATION
& BAR SUR PLACE

HB QUARTET
THE RESONATORS
WHISKYBABA



BARRIO POPULO
ZEBDA

05 53 90 63 74 - www.musiques-epicees.com

